

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

## CORONAVIRUS COVID-19 :

### > INFORMATIONS DE LA VILLE / CONFINEMENT #5

---

*Mercredi 29 avril 2020*

#### **La ville de Sainte-Savine vous informe durant la période de confinement :**

##### **Distribution de masques à la population**

Tous les Saviniens âgés de plus de 10 ans recevront prochainement un courrier pour les informer de la distribution de masques **gratuitement** en partenariat avec Troyes Champagne Métropole, l'Assurance Maladie de l'Aube et la MSA.

Le déroulement de la distribution de masques dans notre commune est décrit dans la lettre et sera réalisé de la façon suivante :

- **Vous avez plus de 70 ans ?**

La livraison à domicile par les élus et le personnel municipal a commencé et se poursuit jusqu'au 30 avril.

1

En cas d'impossibilité, vous pourrez choisir une personne de confiance de moins de 70 ans et lui donner procuration pour récupérer votre masque dans le centre de distribution de votre quartier du 4 au 7 mai, de 9h30 à 17h30. Une procuration est fournie avec le courrier que vous recevrez dans les prochains jours.

- **Vous avez entre 10 et 69 ans ?**

##### **Rendez-vous du 4 au 7 mai dans le centre de distribution de votre quartier.**

Vous pourrez vous présenter, ou envoyer une personne de votre choix munie d'une procuration dans le centre de distribution de votre quartier du **lundi 04 mai au jeudi 07 mai de 9h30 à 17h30** pour retirer votre masque.

Lors du retrait, il vous sera demandé de présenter impérativement la **lettre reçue, une pièce justificative de votre identité et votre carte vitale.**

Dans cette période de confinement, nous souhaitons en appeler à votre civisme et à votre sens des responsabilités pour récupérer votre masque et ainsi protéger votre santé et celle de votre entourage.

- **Si vous n'avez pas reçu de courrier ou n'êtes pas affiliés au régime générale de la sécurité sociale :**

**Rendez-vous du 4 au 7 mai de 9h30 à 17h30 dans le centre de distribution de votre quartier** muni d'une **pièce justificative de votre identité** et d'une **attestation de droits** délivrée par le régime de sécurité sociale dont vous dépendez (mgen...)

- Pour les personnes en situation de handicap ou pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter le numéro **03.25.71.39.50**.

Vous retrouverez la carte des quartiers et centres de distribution de notre commune :

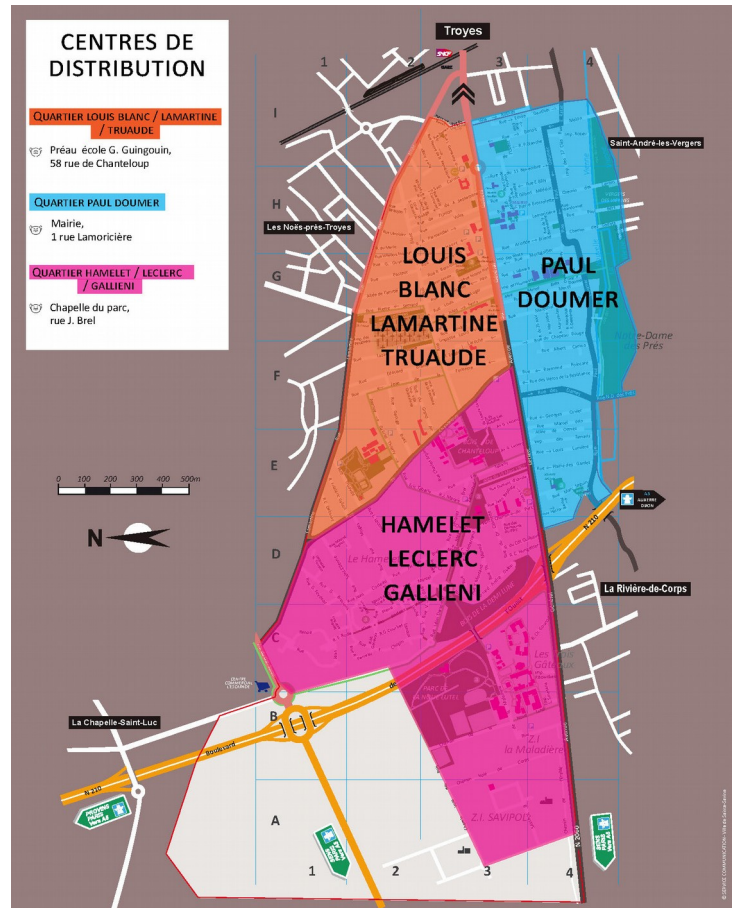
**Quartier LOUIS BLANC/LAMARTINE/TRUAUDE :** Préau école G. Guingouin : 58, rue de Chanteloup

**Quartier HAMELET/LECLERC/GALLIENI :**

Chapelle du Parc : rue Jacques Brel

**Quartier PAUL DOUMER :**

Mairie : 1, rue Lamoricière



**Nous vous appelons à être vigilant face à tout démarchage de ventes de masques par des individus et/ou organismes, quel-qu'ils soient. Le port d'un masque non conforme peut-être de nature à mettre en danger la santé du porteur et de son entourage.**

**Nous vous informons qu'en aucun cas, la Ville ne s'associe à ces démarches.**

**Les masques distribués par notre Collectivité ou en association avec notre Collectivité le sont à titre gratuit.**

## Marché alimentaire des vendredis 1<sup>er</sup> et 8 mai

Le marché alimentaire place Reichenbach **sera fermé les vendredis 1<sup>er</sup> mai et 8 mai**.

En dehors de ces deux jours fériés, le marché de Sainte-Savine **reste ouvert chaque mardi et vendredi** pendant la crise sanitaire sur autorisation préfectorale. Les **mesures de sécurité sanitaires sont mises en place** (régulation d'affluence, distanciation, mesures d'hygiène...) par la Ville et les commerçants pour permettre à chacun de venir s'approvisionner en sécurité.

## Limitation de la vente de muguet

Le gouvernement en prolongement des mesures prises dans le cadre du confinement a autorisé la vente du muguet le 1<sup>er</sup> mai sous certaines conditions.

**Les ventes à la sauvette sont interdites.** Les **fleuristes** sont autorisés à vendre du muguet uniquement en **livraison et en retrait de commande**. Le muguet sera **disponible dans les commerces de produits essentiels**.

## Report des collectes de déchets

Les **collectes de déchets** (ordures ménagères, tri et déchets verts) du vendredi 1<sup>er</sup> mai sont **reportées au samedi 2 mai**.

Sont concernés les quartier suivants :

- Secteur **Paul Doumer** (tri / déchets verts) : reportée au samedi 2 mai.
- Secteurs **Hamelet / Leclerc / Gallieni et Lamartine** (ordures ménagères) : reportée au samedi 2 mai.
- **Parc du Grand Troyes et la zone industrielle** (déchets verts) : reportée au samedi 2 mai.

3

Toutes les informations concernant la collecte des déchets à Sainte-Savine sont à retrouver sur le site internet de Troyes Champagne Métropole : <https://troyes-champagne-metropole.fr/habitervivre/gerer-mes-dechets/jours-de-collecte/>

## Destruction par le feu interdite

**La destruction par le feu de déchets ou matière est strictement interdite.**

L'arrêté préfectoral n°07-3065 du 21 août 2007 relatif à la réglementation des feux et brûlages de végétaux et matières en plein air précise dans son article 2 que « tout brûlage à l'air libre, c'est-à-dire la destruction par le feu de déchets ou matières, est interdit de manière permanente et en tout lieu. Cette interdiction concerne notamment : le bois, les déchets biodégradables, les déchets verts de jardins, vergers et potagers, les résidus de taille des haies et des arbres. »

Il convient donc de jeter vos déchets verts dans la mesure du possible dans votre poubelle prévue à cet effet, ou bien d'amener vos déchets verts dans une déchetterie. Vous trouverez ci-dessous les informations relatives à la ré-ouverture de la déchetterie de Sainte-Savine.

## Déchetterie

La déchetterie de Sainte-Savine ré-ouvre à partir du **mercredi 29 avril** sous certaines conditions. L'accès gratuit et exclusivement réservé aux particuliers sera organisé comme suit :

- **Les véhicules dont le premier chiffre de la plaque d'immatriculation est pair** (ZF **0**24 XX ou **2** XX 10) sont autorisés à se rendre à la déchetterie  
→ **les jours pairs** (2, 4, 6, etc. de chaque mois).
- **Les véhicules dont le premier chiffre de la plaque d'immatriculation est impair** (ZF **1**35 XX ou **1**3 XX 10) sont autorisés à se rendre à la déchetterie  
→ **les jours impairs** (1, 3, 5, etc. de chaque mois).

A l'intérieur de la déchetterie, des règles seront mises en place :

- **Un agent d'accueil vous oriente et régule la circulation à l'entrée de la déchetterie.**  
*Possibilité d'attente à l'entrée de la déchetterie pour la régulation du flux.*
- **3 véhicules maximum à l'intérieur de la déchetterie.**  
*Véhicules autorisés jusqu'à 1,90 m de hauteur*
- **Respectez les distances et gestes barrières.**  
*Port d'un masque et de gants conseillé. Distanciation de 2 mètres entre usagers.*
- **Le déchargement des déchets est assuré par vos soins.**  
*En amont de votre passage, triezy vos déchets par catégorie. Reportez l'évacuation des objets lourds et très encombrants à une date ultérieure. Sur place, ne sollicitez pas le gardien pour le déchargement.*
- **Déchargement interdit devant la déchetterie.**

4

### Horaires de la déchetterie de Sainte-Savine :

Du lundi au Jeudi : 09h-12h et 15h-19h

Fermé le vendredi

Samedi : 9h-19h

Dimanche : 10h-12h30

Nous vous rappelons que vous devez vous munir d'une attestation de déplacement dérogatoire avec mention de la date et heure pour chacun de vos déplacements.

Pour vous rendre à la déchetterie, vous cochez la case correspondant aux « **achats de première nécessité** »

## Entreprises et commerçants

### Soutien aux entreprises

Le gouvernement a mis en place des mesures de soutien immédiates aux entreprises dont la liste est accessible via le lien suivant : <https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises>

Vous pouvez également retrouver une foire aux questions pour répondre à toutes vos interrogations sur le site du ministère de l'économie via le lien suivant : [info-entreprise-covid19.economie.gouv.fr](http://info-entreprise-covid19.economie.gouv.fr)

### Mise en place de la plateforme stopcovid19.fr

La plateforme mise en place par le ministère de l'économie permet aux professionnels en première ligne (santé, agroalimentaire, grande distribution, transport...) de rentrer en contact et de passer commande directement auprès des producteurs et distributeurs de produits de première nécessité tels que le gel, les masques, les blouses et autres produits.

Plateforme : [www.stopcovid19.fr](http://www.stopcovid19.fr)

### Équipements

Nous invitons désormais les différents acteurs de la sphère économique de Sainte-Savine, qui souhaiteraient se faire accompagner dans la **fourniture et la mise en place de protection pour leurs employés et leur clientèle**, à se rapprocher de la **Chambre du Commerce et de l'Industrie de l'Aube ou de Troyes Champagne Métropole**.

Contact :

**Troyes Champagne Métropole** : 03 25 45 27 27

**CCI Troyes et Aube** : 03 25 43 70 00 / [accueil@troyes.cci.fr](mailto:accueil@troyes.cci.fr)

5

---

**SERVICE PRESSE / COMMUNICATION** : 03.25.71.39.67 / [com@ste-savine.fr](mailto:com@ste-savine.fr)

Hôtel de ville, 1 rue Lamoricière, 10300 SAINTE-SAVINE

[www.sainte-savine.fr](http://www.sainte-savine.fr) / [facebook.com/villedesaintesavine](https://facebook.com/villedesaintesavine) / [@saintesavine10](https://twitter.com/saintesavine10)